

Bretagne, Morbihan
Guer
Coëtquidan
lieu dit Coëtquidan

La décoration au titre du 1% du lycée Brocéliande (Guer)

Références du dossier

Numéro de dossier : IM56008969

Date de l'enquête initiale : 2019

Date(s) de rédaction : 2019

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Inventaire du patrimoine des lycées de Bretagne

Désignation

Localisation

Aire d'étude et canton :

Aire d'étude : Bretagne, Canton :

Précisions :

Historique

La décoration du lycée au titre du 1% artistique est composée de deux sculptures de Robert Couturier et Roger Lersy, réalisées à plusieurs années d'intervalle.

La commission provisoire pour l'étude des projets de décoration dans les édifices publics, siégeant le 12 mars 1969, se prononce en faveur d'une sculpture de Robert Couturier pour un crédit de 100 000 francs. L'arrêté du ministère de la Culture, en date du 2 juin 1969, précise que l'agrément est donné pour : *"Une sculpture en bronze de 6 m de hauteur environ, qui sera placée entre le bâtiment d'internat des jeunes filles et le bâtiment de demi-pension, du lycée polyvalent de Coëtquidan"*.

Avant la rédaction de l'arrêté, pour faire suite au vœu émis par la commission nationale de choisir l'emplacement avec le plus grand soin afin que la sculpture garde toute sa signification, l'architecte Fernand Roy argumente, dans un courrier du 13 mai 1969, en faveur de cette implantation : *"il y a entre ces deux bâtiments une échappée qui permet de voir la forêt environnante et de ce fait, l'œuvre ainsi placée serait à la fois au voisinage des bâtiments, vue de toutes parts comme cela est souhaitable, mais en même temps, elle se discernerait et s'intégrerait sur le fond des arbres comme le souhaite précisément la Commission."*

Au cours de cette séance de mars 1969, la commission nationale du 1% écarte par ailleurs le projet du peintre Paul Valéry-Radot (peinture sur toile marouflée de 3X3,4 m, dans le hall du bâtiment de l'administration, thème inspiré par la forêt de Brocéliande, prix 30 000F) au motif que l'emplacement n'était pas satisfaisant (*"les œuvres réalisées au titre du 1% sont faites pour les élèves"*) et d'une maquette jugée *"pauvre et académique"*. Elle demande alors que lui soit faite une proposition entièrement différente.

Les architectes s'exécutent tardivement et proposent, en 1973, une sculpture de Roger Lersy, "la forêt transmuée" dont la maquette est refusée par la commission siégeant le 24 octobre 1973.

Le rapport de Michel Troche, inspecteur principal de la création artistique, rapporteur auprès de la commission, est sévère : *"Pas très convaincant. Il se peut que les dimensions (3m sur 6m) accentue (sic !) avantageusement le caractère tourmenté (ou détérioré) de cette "transmutation". On dirait que M. Lersy ne réussit pas à intégrer une recherche d'harmonie linéaire et la surface expressionniste des volumes. Le laiton conviendra-t-il ? Acceptable avec regret."*

Des membres de la commission expriment par ailleurs des *"critiques à l'encontre du caractère agressif et gratuitement compliqué de ce projet"*.

Un vote intervient : sur 10 votants, 2 se prononcent pour que le projet soit réalisé tel quel, 6 pour que l'artiste procède à une autre étude.

La plaidoirie de Roger Lersy, introduit en séance à la demande de l'architecte (Fernand Roy) n'a pas donc suffi : *"C'est après avoir étudié sur place, d'une manière très approfondie, l'environnement de [m]on œuvre, que [j'ai] conçu les formes volontairement lyriques.*

Par ailleurs [je] tien[s] à préciser que la patine de sa sculpture sera très exactement celle de la maquette."

Une photographie de maquette, trouvée dans le dossier, est reproduite en illustration de ce dossier.

Le second projet proposé par Roger Lersy, intitulé "les murmures de la forêt", fait l'objet d'un rapport plus clément quoique sans enthousiasme : *"meilleur relativement que les projets précédents"*. La délégation de la Commission, réunie le 23 septembre 1975, émet ainsi un avis favorable, tout en regrettant : *"qu'une maquette en volume ne soit pas présentée, car des incertitudes demeurent sur la forme elle-même qui semble avoir été conçue pour servir de simple support du décor, mais qui, en fait, constitue un élément non négligeable de l'ensemble décoratif."*

Le crédit restant affecté à l'œuvre se monte à 64 817 F.

Auteur(s) de l'oeuvre : Robert Couturier (sculpteur, attribution par source), Roger Lersy (sculpteur, attribution par source)

Description

Précisions et transcriptions :

La décoration du lycée au titre du 1% artistique est composée de deux sculptures de Robert Couturier et Roger Lersy, réalisées à plusieurs années d'intervalle.

Brocéliande, sculpture en bronze de Robert Couturier, 6 m de hauteur environ

"Cette sculpture a été conçue par l'artiste comme une évocation de l'ancienne forêt légendaire sur le lieu de laquelle le lycée est situé" (rapport de la Commission provisoire pour l'étude des projets de décoration des édifices publics, 12 mars 1969).

Une lettre du sculpteur, précisant le parti, est publiée en illustration.

"Les murmures de la forêt", sculpture en béton recouverte de mosaïques sur deux faces, de Roger Lersy, 2 m X 4 m environ.

"Sur un pallier engazonné de l'escalier situé à l'entrée principale de l'établissement, un volume en béton traité sur deux faces par une mosaïque en marbre, pâte de verre, ardoise et brique" (rapport de la délégation de la Commission, 15 mai 1975).

L'histoire tourmentée de ce programme de décoration

La commission provisoire pour l'étude des projets de décoration dans les édifices publics, siégeant le 12 mars 1969, se prononce en faveur d'une sculpture de Robert Couturier pour un crédit de 100 000 francs. L'arrêté du ministère de la Culture, en date du 2 juin 1969, précise que l'agrément est donné pour : *"Une sculpture en bronze de 6 m de hauteur environ, qui sera placée entre le bâtiment d'internat des jeunes filles et le bâtiment de demi-pension, du lycée polyvalent de Coëtquidan"*.

Avant la rédaction de l'arrêté, pour faire suite au vœu émis par la commission nationale de choisir l'emplacement avec le plus grand soin afin que la sculpture garde toute sa signification, l'architecte Fernand Roy argumente, dans un courrier du 13 mai 1969, en faveur de cette implantation : *"il y a entre ces deux bâtiments une échappée qui permet de voir la forêt environnante et de ce fait, l'œuvre ainsi placée serait à la fois au voisinage des bâtiments, vue de toutes parts comme cela est souhaitable, mais en même temps, elle se discernerait et s'intégrerait sur le fond des arbres comme le souhaite précisément la Commission."*

Au cours de cette séance de mars 1969, la commission nationale du 1% écarte par ailleurs le projet du peintre Paul Valéry-Radot (peinture sur toile marouflée de 3X3,4 m, dans le hall du bâtiment de l'administration, thème inspiré par la forêt de Brocéliande, prix 30 000F) au motif que l'emplacement n'était pas satisfaisant (*"les œuvres réalisées au titre du 1% sont faites pour les élèves"*) et d'une maquette jugée *"pauvre et académique"*. Elle demande alors que lui soit faite une proposition entièrement différente.

Les architectes s'exécutent tardivement et proposent, en 1973, une sculpture de Roger Lersy, "la forêt transmuée" dont la maquette est refusée par la commission siégeant le 24 octobre 1973.

Le rapport de Michel Troche, inspecteur principal de la création artistique, rapporteur auprès de la commission, est sévère : *"Pas très convaincant. Il se peut que les dimensions (3m sur 6m) accentue (sic !) davantage le caractère tourmenté (ou détérioré) de cette "transmutation". On dirait que M. Lersy ne réussit pas à intégrer une recherche d'harmonie linéaire et la surface expressionniste des volumes. Le laiton conviendra-t-il ? Acceptable avec regret."*

Des membres de la commission expriment par ailleurs des *"critiques à l'encontre du caractère agressif et gratuitement compliqué de ce projet"*.

Un vote intervient : sur 10 votants, 2 se prononcent pour que le projet soit réalisé tel quel, 6 pour que l'artiste procède à une autre étude.

La plaidoirie de Roger Lersy, introduit en séance à la demande de l'architecte (Fernand Roy) n'a pas donc suffi : *"C'est après avoir étudié sur place, d'une manière très approfondie, l'environnement de [m]on œuvre, que [j'ai] conçu les formes volontairement lyriques.*

Par ailleurs [je] tien[s] à préciser que la patine de sa sculpture sera très exactement celle de la maquette."

Une photographie de maquette, trouvée dans le dossier, est reproduite en illustration de ce dossier.

Le second projet proposé par Roger Lersy, intitulé "les murmures de la forêt", fait l'objet d'un rapport plus clément quoique sans enthousiasme : *"meilleur relativement que les projets précédents"*. La délégation de la Commission, réunie le 23 septembre 1975, émet ainsi un avis favorable, tout en regrettant : *"qu'une maquette en volume ne soit pas présentée, car des incertitudes demeurent sur la forme elle-même qui semble avoir été conçue pour servir de simple support du décor, mais qui, en fait, constitue un élément non négligeable de l'ensemble décoratif."*

Le crédit restant affecté à l'œuvre se monte à 64 817 F.

"Brocéliande" et "les Murmures de la Forêt"

"**Brocéliande**" et "**les Murmures de la Forêt**" sont les noms donnés par Robert Couturier et Roger Lersy à leurs sculptures qui composent la décoration du lycée au titre du 1% artistique. Cet établissement, une cité scolaire regroupant un collège et un lycée, a été construit en 1966 selon les plans donnés par Georges Massé, architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux, assisté de ses associés, Pierre Bigot et Fernand Roy, de Max Doignon-Tournier, architecte DPLG, et de Jean Monge, architecte des Bâtiments civils et Palais nationaux.

Par-delà l'intérêt des œuvres elles-même, l'histoire tourmentée de ce programme de décoration est significative des débats de la Commission nationale sur la nature et l'emplacement des décorations.

Cette dernière a en effet agréé sans grande difficulté le projet de Robert Couturier - un habitué de la commande au titre du 1% - mais récusé une toile de Paul Vallery-Radot, en 1969, ainsi qu'un premier projet de Roger Lersy, en 1973, étalant ainsi sur 6 ans (1969-1975) la réalisation du programme de décoration.

Références documentaires

Documents d'archive

- **Dossier sur la décoration au titre du 1% artistique du lycée "Coetquidan (Morbihan)"**.
Archives Nationales : 19880466/100. *Dossier sur la décoration au titre du 1% artistique du lycée "Coetquidan (Morbihan)"*, 1966-1975.
Archives Nationales : 19880466/100

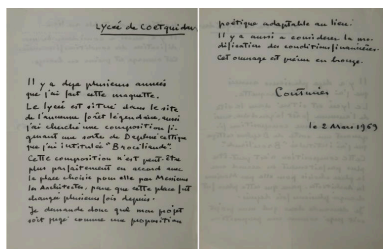
Bibliographie

- **Dictionnaire des lycées publics de Bretagne. Geriadur liseoù publik Breizh. Histoire, culture, patrimoine**
BRANCHEREAU, Jean-Pierre, CROIX, Alain, GUYVARCH, Didier, PANFILI, Didier. *Dictionnaire des lycées publics de Bretagne. Geriadur liseoù publik Breizh. Histoire, culture, patrimoine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, 656 p.
- **Un art d'État ? Commandes publiques aux artistes plasticiens, 1945-1965**
Hottin [Christian] Et Roullier [Clothilde], *Un art d'État ? Commandes publiques aux artistes plasticiens, 1945-1965*, Rennes, PUR, 2017, 257p.

Liens web

- Dossier d'inventaire sur le lycée Brocéliande (Guer) : <http://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/lycee-de-broceliande-bellevue-coetquidan-guer/3c54a809-fb76-4bb5-9479-010c712d59d3>
- site officiel de la cité scolaire. : <https://citescolairebroceliande.fr/>

Illustrations



Courrier de Roger Couturier à propos de sa sculpture "Brocéliande" au lycée de Guer (2 mars 1969).

Autr. Thierry Goyet
IVR53_20195605478A3



Maquette du premier projet une sculpture de Roger Lersy, "la forêt transmuée", refusé par la commission siégeant le 24 octobre 1973.

Autr. Thierry Goyet
IVR53_20195605479NUC



"Brocéliande" sculpture de Robert Couturier (1905-2008), réalisée en 1969 (1% artistique).

Phot. Delia Gaulin-Crespel
IVR53_20185601596NUCA



"Brocéliande" sculpture de Robert Couturier (1905-2008), réalisée en 1969 (1% artistique).

Phot. Delia Gaulin-Crespel
IVR53_20185601597NUCA



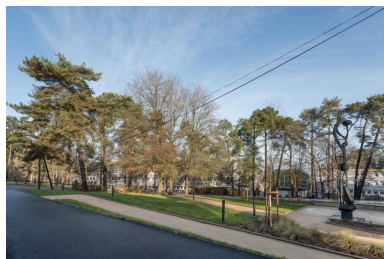
La sculpture "Brocéliande" de Robert Couturier (vers 1969). Vue de situation.

Phot. Delia Gaulin-Crespel
IVR53_20185601595NUCA



Sculpture "Brocéliande" de Robert Couturier (vers 1969), devant le bâtiment E.

Phot. Delia Gaulin-Crespel
IVR53_20185601599NUCA



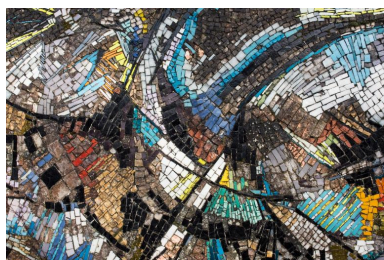
La sculpture "Brocéliande"
de Robert Couturier (vers
1969). Vue de situation.
Phot. Delia Gaulin-Crespel
IVR53_20185601598NUCA



"Les Murmures de la forêt",
sculpture en béton et mosaïque
de Roger Lersy (1% artistique,
1975). Vue prise du sud-ouest.
Phot. Delia Gaulin-Crespel
IVR53_20185601622NUCA



"Les Murmures de la forêt",
sculpture en béton et mosaïque
de Roger Lersy (1% artistique,
1975). Vue prise du nord-est.
Phot. Delia Gaulin-Crespel
IVR53_20185601623NUCA



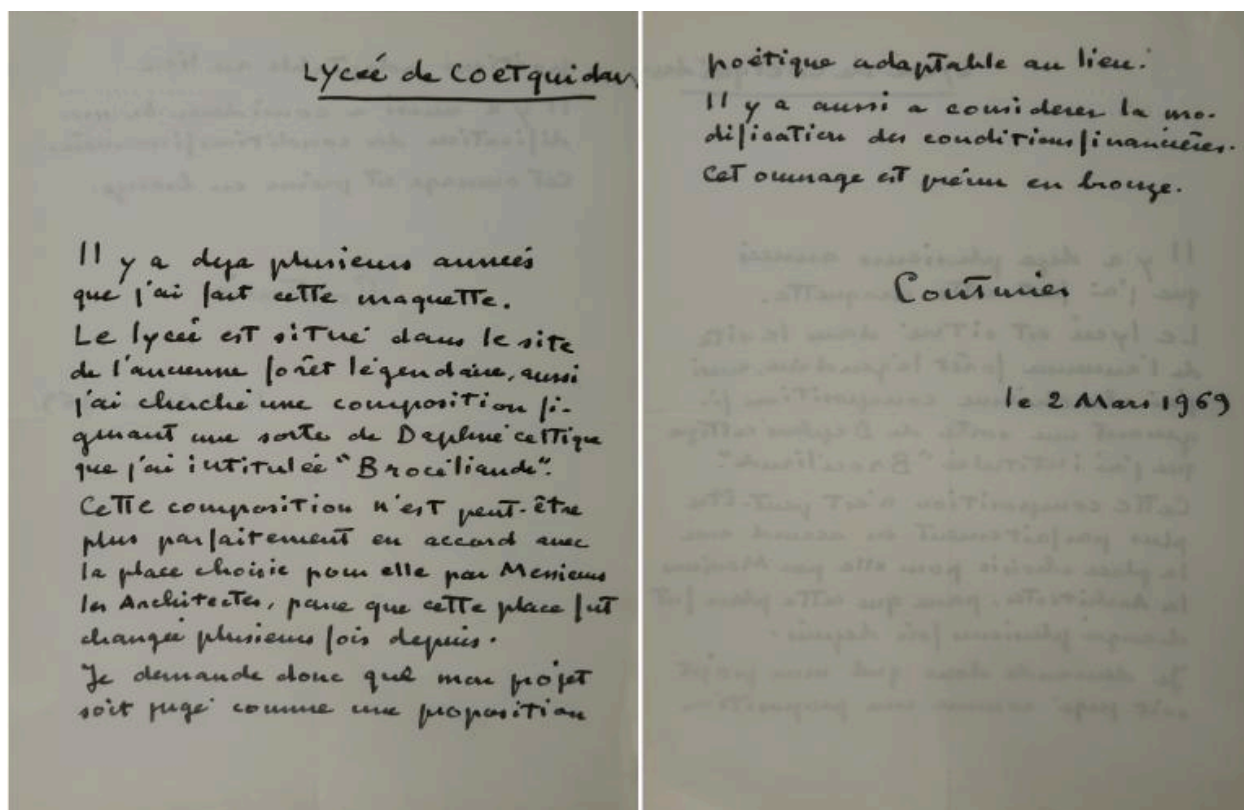
"Les Murmures de la forêt", sculpture
en béton et mosaïque de Roger
Lersy (1% artistique, 1975). Détail.
Phot. Delia Gaulin-Crespel
IVR53_20185601621NUCA

Dossiers liés

Édifice : Lycée de Brocéliande, Bellevue Coëtquidan (Guer) (IA56132156) Bretagne, Morbihan, Guer, Coëtquidan

Auteur(s) du dossier : Thierry Goyet

Copyright(s) : (c) Région Bretagne



Courrier de Roger couturier à propos de sa sculpture "Brocéliande" au lycée de Guer (2 mars 1969).

Référence du document reproduit :

- **Dossier sur le 1% du lycée de Coëtquidan**
Archives Nationales: 19880466/100. Couturier [Robert], Dossier sur le 1% du lycée de Coëtquidan, 1969
Archives Nationales : 19880466/100

IVR53_20195605478A3

Auteur du document reproduit : Thierry Goyet

Date de prise de vue : 2019

(c) Archives Nationales

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Maquette du premier projet une sculpture de Roger Lersy, "la forêt transmuée", refusé par la commission siégeant le 24 octobre 1973.

Référence du document reproduit :

- **Dossier sur le 1% du lycée de Coëtquidan**
Archives Nationales: 19880466/100. Couturier [Robert], Dossier sur le 1% du lycée de Coëtquidan, 1969
Archives Nationales : 19880466/100

IVR53_20195605479NUC

Auteur du document reproduit : Thierry Goyet

Date de prise de vue : 2019

(c) Archives Nationales

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



"Brocéliande" sculpture de Robert Couturier (1905-2008), réalisée en 1969 (1% artistique).

IVR53_20185601596NUCA

Auteur de l'illustration : Delia Gaulin-Crespel

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



"Brocéliande" sculpture de Robert Couturier (1905-2008), réalisée en 1969 (1% artistique).

IVR53_20185601597NUCA

Auteur de l'illustration : Delia Gaulin-Crespel

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La sculpture "Brocéliande" de Robert Couturier (vers 1969). Vue de situation.

IVR53_20185601595NUCA

Auteur de l'illustration : Delia Gaulin-Crespel

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Sculpture "Brocéliande" de Robert Couturier (vers 1969), devant le bâtiment E.

IVR53_20185601599NUCA

Auteur de l'illustration : Delia Gaulin-Crespel

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La sculpture "Brocéliande" de Robert Couturier (vers 1969). Vue de situation.

IVR53_20185601598NUCA

Auteur de l'illustration : Delia Gaulin-Crespel

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



"Les Murmures de la forêt", sculpture en béton et mosaïque de Roger Lersy (1% artistique, 1975). Vue prise du sud-ouest.

IVR53_20185601622NUCA

Auteur de l'illustration : Delia Gaulin-Crespel

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



"Les Murmures de la forêt", sculpture en béton et mosaïque de Roger Lersy (1% artistique, 1975). Vue prise du nord-est.

IVR53_20185601623NUCA

Auteur de l'illustration : Delia Gaulin-Crespel

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



"Les Murmures de la forêt", sculpture en béton et mosaïque de Roger Lersy (1% artistique, 1975). Détail.

IVR53_20185601621NUCA

Auteur de l'illustration : Delia Gaulin-Crespel

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation